



Type de visa:	Court séjour (moins de 90 jours)
Motif du voyage:	Transit

#### **NOTE IMPORTANTE:**

- 1. Le visa de transit est un visa de court séjour (type C) qui vous permet de transiter pour une durée maximum de 5 jours en France ou dans l'espace Schengen avant de rejoindre votre destination finale. Ce visa vous permet donc de quitter la zone internationale de l'aéroport ou l'aéroport lui-même. Si vous ne sortez pas de la zone internationale, selon la nationalité de votre passeport, vous êtes peut-être soumis(e) au visa de transit aéroportuaire (Type A). Vous devrez fournir le billet d'avion (un billet aller-retour ou pour tout le voyage avec les dates confirmées) et une réservation d'hôtel (si votre séjour excède 24 heures).
- 2. Veuillez noter que l'Ambassade ou le Consulat Général de France en Chine se réserve le droit d'exiger des documents ou des informations supplémentaires lors du traitement d'une demande de visa selon la situation particulière du demandeur. La présentation de tous les documents cités dans la liste ci-dessous n'entraîne pas la délivrance systématique du visa.

#### LISTE DES JUSTIFICATIFS

NO	LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER	
I. DOCUMENTS GENERAUX		
	Une photo d'identité, récente et aux normes	
	En couleur 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, bouche fermée, prises dans les 6 mois passés. Veuillez	
1	consulter le FAQ les critères sur les photos de visa pour plus d'info.	

Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.

# Formulaire de demande de visa Schengen court séjour, original Notes:

- 1. Modèle de formulaire: Veuillez télécharger le formulaire sur TLS site web.
  - Pour la France métropolitaine veuillez télécharger : Formulaire de court séjour Schengen
  - pour la France DROM-CTOM veuillez télécharger : Formulaire pour un département ou une collectivité d'outre-mer.
- **2. Langues:** Le formulaire doit être rempli en anglais ou en français.
- 2 3. Signature:
  - 1) Le formulaire doit être dûment signé par le demandeur de 18 ans ou plus. La signature doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur la lettre de procuration. La signature d'un représentant n'est pas valide.
  - 2) Veuillez signer dans le dernier champ du formulaire.
  - 3) Pour le demandeur mineur (âgé de moins de 18 ans à la date du dépôt de la demande):
  - Le formulaire doit être signé par un parent ou un gardien légal, avec une mention "père"/ "mère"/ "tuteur légal" à côté de la signature. Veuillez ne pas signer avec le nom du mineur.
- Réservation de billets d'avion aller-retour France / Chine, photocopie





- 1. Si votre document de réservation est en chinois, veuillez traduire en anglais ou en français les informations essentielles telles que votre nom (en lettre ou pinyin), ville de départ, destination, dates d'arrivée et de départ etc.
- 2. Si vous allez vous rendre dans un autre pays avant ou après votre visite en France, veuillez fournir également les preuves de réservation et tout document relatif à vos voyages: billet d'avion aller-retour entre la Chine et un autre pays, billet d'avion/ de train/ de bateau entre la France et un autre pays, visa, lettre d'invitation, réservation d'hôtel etc.

## Assurance, original et photocopie

#### 1. Couverture:

- 1) L'assurance doit indiquer clairement que <u>l'espace Schengen est couvert</u>. Une assurance valide pour la France uniquement n'est pas en conformité avec les critères.
- 2) Si l'espace Schengen n'est pas indiqué sur la page d'assurance, veuillez fournir également les clauses précisant les zones couvertes. Une traduction en anglais ou française est exigée si les clauses sont écrits en chinois.

#### 2. Période:

• Visa court séjour pour Schengen: L'assurance doit couvrir le 1er séjour prévu dans l'espace Schengen. Il doit couvrir les dates de départ et de retour correspondant à votre document de réservation de billet d'avion, du premier jour arrivant dans l'espace Schengen jusqu'au dernier jour dans l'espace Schengen.

### Visa court séjour pour les DROM/CTOM (moins de 90 jours):

L'assurance voyage doit être valable pour les DROM/CTOM et couvrir toute la durée de votre séjour selon votre itinéraire.

#### 3. Montant:

L'assurance doit couvrir l'ensemble des frais médicaux à hauteur de 30.000 Euro (environ 300.000 RMB).

#### Réservation d'hôtel, photocopie (optionnel)

- 1. La réservation d'hôtel doit couvrir toute la durée de votre séjour dans l'espace Schengen ou CTOM/DROM, cela signifie de la première nuit dans la zone Schengen jusqu'à la dernière nuit avant votre départ de la zone Schengen. Si vous allez prendre un bus/train de nuit, veuillez fournir le justificatif ou une lettre explicative.
- 2. Votre nom et prénom ou ceux d'un membre du groupe doivent figurer sur la réservation. Si la réservation est faite sous le nom d'une seule personne, veillez à ce que le nombre de lits correspondent au nombre de voyageurs dans le groupe.
- 3. Nous vous suggérons de vérifier que votre nom et prénom (Pinyin) soient correctement épelés. En cas d'erreur ou d'absence de votre nom, veuillez présenter les justificatifs ou une lettre d'explication.
- 4. Si votre document de réservation est en chinois, veuillez traduire en anglais ou en français les informations essentielles telles que votre nom (en lettre ou pinyin), les pays, villes, dates d'arrivée et de départ etc.

#### Visa ou document de voyage valide, original et photocopie

- 6 Si un visa est requis pour votre destination finale, vous devez obtenir ce visa en priorité avant même cette demande.
- Relevé bancaire du demandeur couvrant les trois derniers mois (hors carte de crédit et compte de dépôts), original





Pour les mineurs ou les personnes sans emploi, vous pouvez également fournir les relevés bancaires d'un parent ou du conjoint.

#### Passeport, original

Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu. Pour plus d'information sur les critères, consultez la rubrique FAQ de notre site public.

Avant de déposer votre demande de visa, veuillez vérifier les points suivants:

- 1. Date d'expiration de votre passeport :
- Votre passeport a été délivré il y a moins de 10 ans.
- Pour un visa de court séjour (moins de 90 jours) : la durée de validité doit être supérieure de 3 mois à la date projetée de votre départ de l'espace Schengen.
- Pour renouveler un visa de circulation : la durée de validité doit être supérieure de 15 mois à la date du dépôt de votre demande.
- Pour un visa de long séjour (supérieur à 3 mois), la durée de validité doit être supérieure de 15 mois à la date projetée de votre départ de Chine.
  - 2. Assurez-vous que votre passeport contient au moins 2 pages entièrement vierges.
  - 3. Vérifiez que votre passeport n'a pas été modifié ou abîmé.
  - 4. La signature sur la dernière page du passeport exigée pour un passeport non-biométrique.

### Passeport, photocopie

- 1. Photocopie des 5 premières pages contenant des informations, ainsi que de toutes les autres pages comportant des visas ou des tampons.
- 2.Si vous êtes titulaire d'anciens passeports ou de passeports de service, il vous est conseillé également de présenter ces pièces ou tout au moins les photocopies des pages contenant des informations, ainsi que de toutes les autres pages comportant des visas ou des tampons.

#### 2 documents obligatoires en cas d'un dépôt par un représentant

Un intermédiaire peut représenter pour déposer votre demande de visa en cas d'exemption de biométrie. TLScontact vous invite à consulter la rubrique FAQ pour plus d'information.

## Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport, original Obligatoire si vos dossiers sont déposés par un représentant. Veuillez télécharger le modèle sur notre site.

- 1. La signature figurant sur la lettre de procuration doit être la même que celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être complètement remplie, aucune correction ultérieure n'est autorisée.
- 2. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre originale pour chaque demande.
- 3. Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un tuteur légal. Un adulte peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du depôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents).

#### Veuillez noter que:

- (1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer.
- (2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

3





La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son enfant mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.

### Carte d'identité ou passeport du représentant, original

Obligatoire si vos dossiers sont déposés par un représentant. Une photocopie recto/verso de la carte d'identité est exigée.

#### II. DOCUMENTS D'APPUI

Veuillez fournir les documents correspondant à votre situation personnelle et professionnelle.

#### LES SALARIE : DOCUMENTS NO. 11 et 12 EXIGES

#### Lettre de l'employeur, original et traduction

Lettre de l'employeur en anglais ou en chinois avec une traduction en anglais sur papier à en-tête, avec sceau, signature, date et indiquant clairement les informations suivantes:

- l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur de la société,
- -le nom et la fonction du signataire,
- le nom du demandeur, sa fonction, son salaire, son ancienneté dans l'entreprise ainsi que le lieu du travail (ville),
  - la confirmation de la position après le retour,
  - le motif de la visite,
  - les conditions de prise en charge,
  - l'autorisation d'absence.
  - La traduction obligatoire si la lettre n'est pas rédigée en français ou en anglais.

Copie scellée du K-bis ou de la licence de l'organisme ou du certificat de responsabilité légale d'une institution (ou tout autre certificat ayant la même fonction), original

Non requis pour les personnes travaillant en freelance.

#### LES MINEURS DE NATIONALITE CHINOISE: DOCUMENTS NO 13 ET 14 EXIGES

Certificat de naissance notarié, OU BIEN Acte notarié établissant les liens familiaux entre les parents/le tuteur légal et le demandeur mineur. Tous ces actes doivent être légalisés par le Ministère des Affaires Étrangères chinois, par l'Ambassade de Chine ou par le Waiban. Original contenant la traduction en anglais ou en français

- 1. Pour les demandes de courts séjours: document requis pour les mineurs âgés de moins de 18 ans le jour du dépôt de la demande.
  - 2. Procédure : Veuillez faire une demande d'acte notarié chez un Notaire, et puis faire légalis er cet acte notarié par le Ministère des Affaires Etrangères chinois, par l'Ambassade de Chine ou par le waiban. Pour plus d'informations sur la juridiction, la procédure ou les documents requis, veuillez contacter les autorités concernées.
  - 3. Attention: Veuillez noter que tous les actes originaux soumis ne seront pas restitués.

Acte notarié de l'autorisation de voyager accordée par les deux parents ou les tuteurs légaux, légalisé par le ministère des affaires étrangères, original contenant une traduction en anglais ou

## 14 français

1. Ce document est requis lorsque les mineurs (âgés de moins de 18 ans à la date du dépôt de demande de visa) voyagent seuls ou avec un seul parent.



18



## TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDE DE VISA SHANGHAI, HANGZHOU, NANJING LISTE DES DOCUMENTS

2. Procédure: Veuillez procéder à une demande d'acte notarié chez un Notaire, ensuite le faire légaliser par le Ministère des Affaires Étrangères chinois, l'Ambassade de Chine ou un bureau des affaires étrangères provincial.

Pour plus d'information sur la juridiction, la procédure ou les documents requis, veuillez contacter les autorités concernées.

- 3. Si ce document est délivré hors de Chine, veuillez faire un certificat autorisant à voyager, attesté par les autorités compétentes du pays de résidence des parents ou des tuteurs légaux de l'enfant mineur.
- 4. Attention: veuillez noter que tous les actes notariés légalisés originaux soumis ne sont pas restitués.

#### LES DEMANDEURS ETRANGERS RESIDANTS EN CHINE : DOCUMENTS NO 15-17 EXIGES

### Permis de résidence chinois, original et photocopie

- Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Ce permis doit être valable après le retour du demandeur en Chine. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.
- Acte de naissance ou preuve de la tutelle légalisé par l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine, original contenant la traduction [Obligatoire pour un minor étranger]

### Acte de délégation d'autorité parentale, original contenant la traduction

17 Ce document doit contenir la signature des parents et doit désigner la personne en charge du mineur dans l'espace Schengen.

(Obligatoire si l'enfant voyage seul ou n'est accompagné que d'un seul de ses parents.)

## LES MINEURS : DOCUMENTS NO. 18 ET 19 EXIGES SI UN ENFANT NE DEPOSE PAS SA DEMANDE DE VISA ENSEMBLE AVEC SES PARENTS

#### La photocopie du passeport de l'accompagnateur

1. Si les deux parents (tuteurs légaux) ne voyagent pas avec l'enfant mineur: il faut la copie du passeport de la personne responsable de l'enfant durant son séjour dans l'espace Schengen.

2. Si ce sont les parents (tuteurs légaux) qui accompagnent l'enfant et qu'ils ont déjà eu le visa valide permettant d'accompagner l'enfant mineur dans l'espace Schengen, il faut la copie de leurs passeports.

## La photocopie du visa de l'accompagnateur permettant d'accompagner l'enfant dans l'espace Schengen

- 1. Si ce sont les parents (tuteurs légaux) qui accompagnent l'enfant et qu'ils ont déjà eu le visa valide permettant d'accompagner l'enfant mineur dans l'espace Schengen, il faut la copie de leurs visas.
  - 2. La photocopie du visa de l'accompagnateur n'est pas nécessaire uniquement dans les cas suivants:
  - 1) Si l'accompagnateur dépose sa demande de visa en même temps que le mineur.
  - 2) Si l'accompagnateur est dispensé de visa pour entrer dans l'espace Schengen.